



Au printemps, à l'été, à l'automne ou en hiver, elle est toujours différente.

Une fois habillée de vert, une autre fois couverte de blanc ou bien encore envahie des couleurs jaune, orange ou rouge.

Elle, c'est la forêt du KASTENWALD.

Située sur les cantons de Neuf-Brisach et Andolsheim, à mi-chemin entre Colmar et Neuf-Brisach, la forêt du Kastenwald est une forêt de plaine, étendue du nord au sud sur 6 km et sur près de 1500 ha.

L'étymologie du mot « KASTENWALD » reste très incertaine. Certains pensent à « Kasten », c'est-à-dire armoire, sous entendu bois d'œuvre ou encore à « Kastanienwald » dérivé de l'allemand qui serait la forêt des châtaigniers. Ces deux hypothèses restent improbables en raison de la qualité du bois d'œuvre et la présence d'un seul châtaignier sur le massif.

D'origine seigneuriale, la forêt domaniale du Kastenwald dépendait du comté d'Horbourg qui fut en 1324, achetée par Ulrich de Wurtemberg et resta aux droits de la famille des Wurtemberg-Montbéliard jusqu'en 1793.

À cette époque et cela jusqu'au milieu du 20^e siècle le chauffage des habitations ainsi que la cuisson des aliments se faisaient au bois. Pour une communauté, il est certain que posséder une forêt représentait un bien inestimable.

Notre forêt a fait couler beaucoup d'encre !

En 1790, l'Assemblée Nationale envisage de racheter les domaines aux princes possessionnés. Un arrêté signé le 19 septembre 1794 précise que la commune de Wolfgantzen peut continuer de jouir des bois et des prairies de la forêt appartenant à présent à la Nation par jugement arbitral du 11 juillet 1793. Il stipule en outre : « la commune prétendait avoir été autrefois propriétaire de cette forêt et en avoir été dépouillée par l'effet de la jouissance féodale contre la république qui se trouve aux droits du Duc de Wurtemberg ». La commune ne pouvant produire de pièces justificatives des propriétés antérieures, elle n'a eu que le droit d'usage dans la forêt nationale dite « Kastenwald » située sur son ban. Ces droits étaient également donnés aux communes d'Andolsheim, d'Appenwihr et de Sundhoffen.

Dans la forêt du Kastenwald, des vestiges des temps anciens sont visibles, telle cette borne, une des plus vieilles du ban, en bon état de conservation. Elle est datée de 1545 et des



armoiries représentant une fleur ou feuille de chêne est gravée dans la pierre, vestige des temps... Plusieurs bornes, délimitant le ban subsistent, mises en place entre 1742 et 1745, mais dont les armoiries ont été enlevées au burin. Toutefois une borne, portant les armoiries du duché de Riquewihr-Wurtemberg, se situe sur les limites du ban de Widensolen et la forêt domaniale.

L'affouage

Ce droit est donné aux communes le 29 octobre 1829 et confère la possibilité de prélever du bois de chauffage dans la forêt se situant sur son ban même si elle n'était pas propriétaire. À cette époque, cela représentait la principale ressource de la commune. C'est l'Administration des forêts qui gérait cette pratique, ce qui provoquait de fréquents litiges avec les communes, surtout en Alsace où dans les villages la langue allemande était principalement employée et incomprise par l'Administration.

À partir de 1835 : La glandée et le pâturage

En automne, pour nourrir les cochons, les femmes et les enfants ramassaient les glands, fruits des chênes. Ces arbres se trouvent en assez grand nombre dans notre forêt, ce n'est pas pour rien que les sangliers prolifèrent !

La glandée était autorisée de par le paiement du droit de pacage en forêt, redevance calculée sur des valeurs de graines : exemple l'avoine.

Les clairières de notre forêt étaient louées comme pâturage. Les villageois payaient une redevance à l'Administration « droit de pâturage dans la forêt ». Conditions de mise en pâture : « chaque bête devait être marquée au fer de la commune et devait porter une clochette au cou ».

.../... La forêt du KASTENWALD

Le ramassage de bois mort

Le sous-bois devait être entretenu. Ne connaissant pas les commodités des temps modernes (électricité, fioul, gaz) le bois mort alimentait le fourneau (chauffage et cuisinière). Le fait qu'à l'époque, nombreuses étaient les veuves et les personnes à revenus modestes, le ramassage du bois mort leur permettait d'avoir de quoi se chauffer.

Le ramassage de bois mort subsistait jusque vers les années 1950, la commune délivrait une carte autorisant ce ramassage certains jours de la semaine.

Afin d'illustrer encore mieux pour l'avoir vécu personnellement, après la guerre de 1939-45, les dernières années où cette pratique existait encore, le jeudi (jour sans école) les jeunes garçons se faisaient un plaisir de tirer les charrettes où s'entassait le bois que les personnes âgées ramassaient dans la forêt. Quelques bonbons ou une tablette de chocolat récompensaient nos efforts.

Le droit d'usage

L'administration des domaines mettait les droits d'usage périodiquement en question. Le grand problème était la définition du bas-bois. Le bas-bois venant de l'allemand « unterholtz » c'est-à-dire non susceptible de devenir du « oberholtz » ou futaie.

Pour mettre un terme à ces tergiversations, le conseil municipal porte le litige devant les tribunaux le 08 février 1830. Le 04 février 1839, le ministre des finances reconnaît les droits au bas-bois et le droit de pâture.

Toutefois une pétition est même envoyée au Président de la République en 1849 qui relate les péripéties qui durèrent de 1793 jusqu'en 1843, époque à laquelle la commune a été privée de ses droits. 85 signatures des chefs de famille du village accompagnent la pétition.

L'affaire sera réglée en 1858 par un acte officiel signé par Eugénie, Impératrice Régente, et ainsi la commune de Wolfgantzen est entrée en pleine jouissance et en toute propriété de sa forêt.



Propriétaire de la forêt, la commune se devait de matérialiser les limites. Une convention a été signée entre la commune et le Sieur Joseph Wittmann pour le déboisement des lignes et l'ouverture des fossés de route (emplacement des chemins). La commune lui paiera 15 centimes par mètre de fossé et 3 francs pour chaque centaine de fagots.

Stand de tir

Entre 1870 et 1914, l'Administration prussienne implante un stand de tir à la lisière est de la forêt. Celui-ci restera en activité jusqu'en 2000. N'étant plus utilisé, l'enclave est reversée au domaine public et fait donc partie de la forêt domaniale.

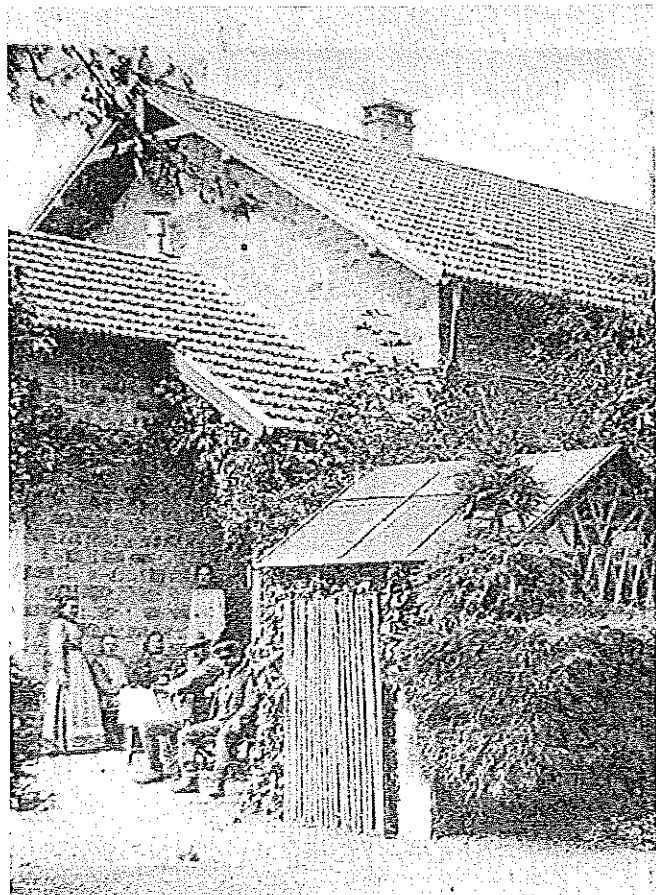
Notre forêt et les guerres

En lisière de notre forêt, des bunkers construits entre les deux guerres sont encore visibles. Profitant de la voie ferrée en place (reliant Fribourg à Colmar), l'armée française pose un aiguillage sur la voie existante et installe des canons à longue portée, montés sur rail.

Des vestiges subsistent.

La maison forestière

Elle se situe à l'entrée de la forêt sur la D1 et a été construite aux environs de 1895, sous l'occupation prussienne. Au début du 20^e siècle, elle était un lieu de sortie dominicale. Les hommes s'adonnaient à différents jeux tandis que les femmes bavardaient.



.../... La forêt du KASTENWALD

En 1945, lors de la campagne de libération, un camp de prisonniers de guerre fut installé dans l'enclos de la maison forestière. Ces prisonniers (essentiellement des polonais), en attente de libération, étaient employés au déminage et aux travaux dans les fermes. À la fin des hostilités, 5 polonais restent sur place pour accomplir les travaux de la ferme. Certains de ces nouveaux ouvriers agricoles ont fondé un foyer.

Les premiers garde-forestiers

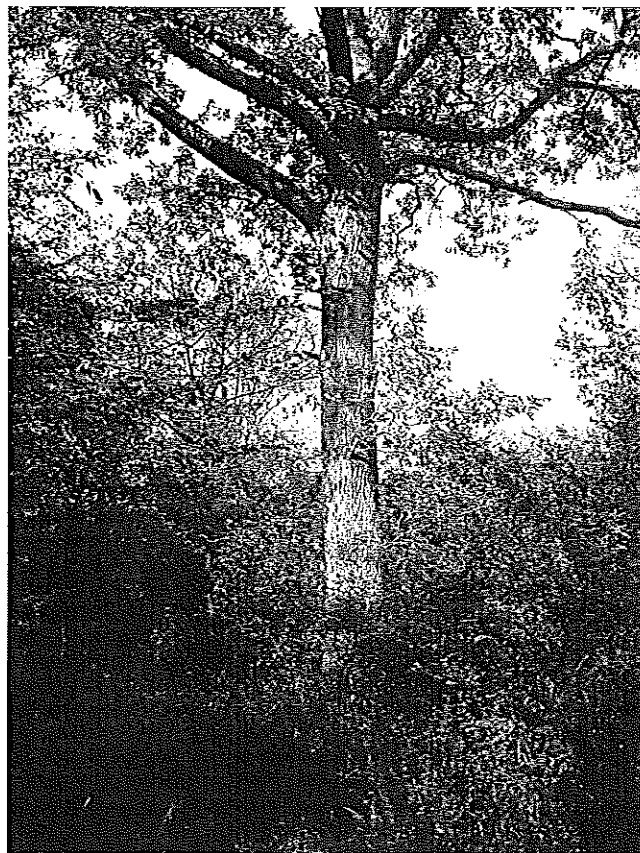
- . 1791 M. Girard (garde des domaines)
- . 1830 M. Antoine Seiler
- . 1838 M. Jacques Obrecht
- . 1844 M. Jean Baptiste Hertzog.

LA WETZELHOURST

De 1900 à 1940, se tenait dans la forêt sur le ban d'Appenwihr au lieu-dit Wetzelhurst, une guinguette très fréquentée. Les citadins venaient s'y détendre et se rassasier après leur promenade. Les bûcherons étaient également des clients fidèles. Aujourd'hui, il ne reste que des ruines.

Voici l'histoire de notre KASTENWALD. Dans un prochain article nous évoquerons la flore et la faune de notre forêt.

Article rédigé par
Gilbert DAHINDEN



« LA WETZELHOURST » - HENRY SEITZ - Station WOLFGANZEN (Haut-Rhin)